

MANDAT DE VÉRIFICATION D’ABSENCE D’HÉRITIER RÉSERVATAIRE

*Dossier suivi par:*

*Nos réf :*

*Succession :*

**Je soussigné, Maître ,** notaire à ,

**Mandate le Cabinet de Généalogie successorale VEYRON-PERRIN**, dont le siège social se trouve au 115, rue du Mourelet – Les jardins de Courtine à AVIGNON (84).

# Conformément à l’article 36 de la [Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000637158/2023-04-13/): *« Le mandat peut être donné par toute personne qui a un intérêt direct et légitime à l'identification des héritiers ou au règlement de la succession. »*

# Et en vertu de l’article 1007 du Code Civil : *« Le notaire vérifiera les conditions de la saisine du légataire au regard du caractère universel de sa vocation et de l'absence d'héritiers réservataires. Il portera mention de ces vérifications sur le procès-verbal. »*

**M./ Mme**

**Décédé(e) le : À :**

**Situation matrimoniale :**

Fait à :

Le : …../…../202

Maître

*Signature : Cachet de l’étude :*